Image not found or type unknown

Cadre forfait 218 jours ? que se passe t il si depassement des jo

Par **anaisravie**, le **01/04/2012** à **17:26**

je suis cadre au forfait 218 jours .
Je suis rentrée le 16 mai 2011.
1travaillons 228 jours (pas de RTT dans mon entreprise) je fais donc 10 jours de plus sur 1 an.
1/: mon employeur me doit il des jours au propara du nombre de jours effectués sur 2011 ?

2/ : si je travaille du 16 Mai 2011 au 16 Mai 2012 me doit il les 10 jours fin Mai ?

3/ SI Il me paie ces 10 jours sont il majorés de 10% ?

Merci pour votre aide

Slts

Sophie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés